

**« Appelle un expert » : les experts-comptables ouvrent un numéro vert gratuit d'information 08000 65432 pour orienter les entreprises**

Paris – Mardi 24 mars - Partenaires quotidiens des chefs d'entreprises et des professionnels indépendants, les experts-comptables franciliens mettent en place un dispositif exceptionnel et citoyen pour renseigner les entreprises sur les nouveaux dispositifs économiques à travers un **numéro vert gratuit : 0 8000 65432. Accessible du mercredi 25 mars au mercredi 1er avril 2020 inclus, de 9h à 13h et de 14h à 18h (hors week-end).**

**Répondre aux questions que se posent les dirigeants et indépendants**

« Appelle un expert » aura pour but de répondre aux nombreuses interrogations pratiques des dirigeants sur les nouveaux dispositifs économiques mis en place dans le cadre de la crise sanitaire : déclarations URSSAF, conditions du chômage partiel, prêts bancaires, et l'ensemble des aides auxquelles les entreprises et indépendants peuvent prétendre.

**Un site dédié [www.appelleunexpert.fr](http://www.appelleunexpert.fr) présentant l'ensemble des mesures et une base documentaire complète le dispositif**

En plus du numéro vert, un site web faisant l'inventaire de tous les dispositifs existants et de leur mise en œuvre est mis en ligne à **partir du 25 mars** : [www.appelleunexpert.fr](http://www.appelleunexpert.fr). Constamment actualisé, ce site a pour vocation d'apporter des réponses et des outils aux chefs d'entreprises, mais aussi aux experts-comptables pour leurs clients.



*« Dans cette période trouble où les annonces des autorités sont fréquentes, incomplètes, voire changeantes, les entreprises ont plus que jamais besoin d'experts à leurs côtés.*

*Si la plupart des chefs d'entreprises sont accompagnés par les 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs, certains dirigeants sont encore isolés et ne savent pas à qui s'adresser. Nous voulons les informer et les aider à s'orienter dans toutes les mesures annoncées.*

*Cette opération, lancée par l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, sera étendue à l'ensemble du territoire grâce au relais de tous les autres présidents de Conseils régionaux de l'Ordre. L'accompagnement des entreprises est en enjeu national qui doit être réalisé grâce à notre proximité dans les territoires.*

*Nous remercions pour leur engagement l'ensemble des experts-comptables mobilisés pour aider les entreprises à traverser cette crise majeure. », précise Laurent Benoudiz, président de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France*